

Préserver les zones humides du Plateau de Lannemezan



• UN CONTRAT, DES ACTIONS, DES MOYENS •

Le Plateau de Lannemezan est un territoire qui abrite de très nombreuses zones humides : tourbières, landes tourbeuses, prairies humides, mares... Elles jouent un rôle majeur dans la qualité de l'eau par leurs capacités épuratoires mais aussi en termes de gestion des flux d'eau, par la régulation des épisodes de crues.



LES OBJECTIFS DU CONTRAT

Le Contrat pluriannuel est un outil qui, par sa dynamique d'animation et son taux de co-financement Agence de l'Eau Adour-Garonne et Europe (FEDER), accompagne des actions de :

- **préservation** (par acquisition, remise en état, entretien, gestion, mise en place de Mesures Agro-Environnementales)
- **amélioration des connaissances** (inventaire de zones humides, pratiques spécifiques de gestion agricole favorable aux zones humides, ...)
- **sensibilisation** auprès des professionnels (conseils techniques, connaissance de la réglementation), mais aussi des scolaires et du grand public.

Il a également vocation à **fédérer** les actions des différents partenaires et à favoriser une réflexion commune utile aux gestionnaires d'horizons différents.

DES PARTENAIRES DE DIFFÉRENTS HORIZONS

Conclu en 2015, pour une durée de 5 ans, entre la Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées, l'AREMIP (Action Recherche Environnement Midi-Pyrénées) et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le Contrat Pluriannuel pour la préservation des zones humides du Plateau de Lannemezan, vise à rassembler les acteurs locaux, collectivités territoriales, communes, agriculteurs, usagers, grand public, sur le thème de la préservation des zones humides du Plateau de Lannemezan.



Gestionnaires, collectivités, exploitants agricoles, propriétaires de zones humides, se réunissent au sein d'un Comité de Pilotage qui se retrouve deux fois par an et décide, en concertation, des différentes orientations à prendre.

EXEMPLES D'ACTIONS FINANCÉES



» RESTAURATION DE ZONES HUMIDES

Travaux de réouverture de zones humides embroussaillées, débroussaillage, bûcheronnage, organisation de chantiers...peuvent être financés dans le cadre de ce contrat sur des zones humides identifiées.



» MISE EN PLACE DE PÂTURAGE

Installation de clôtures, recherche de cheptel, mise en place de points d'abreuvement... pour entretenir des zones humides ouvertes.



» UTILISATION AGRICOLE DURABLE

Mesures Agro-Environnementales, accompagnement à la transmission d'exploitation, approche réglementaire, gestion du pâturage, qualité fourragère...

» AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES, INFORMATION, CONSEILS TECHNIQUES

Formations et Journées Techniques sur différents thèmes : écobuages, gestion de la fougère, zones humides et réglementation ...



» ANIMATION ET COMMUNICATION

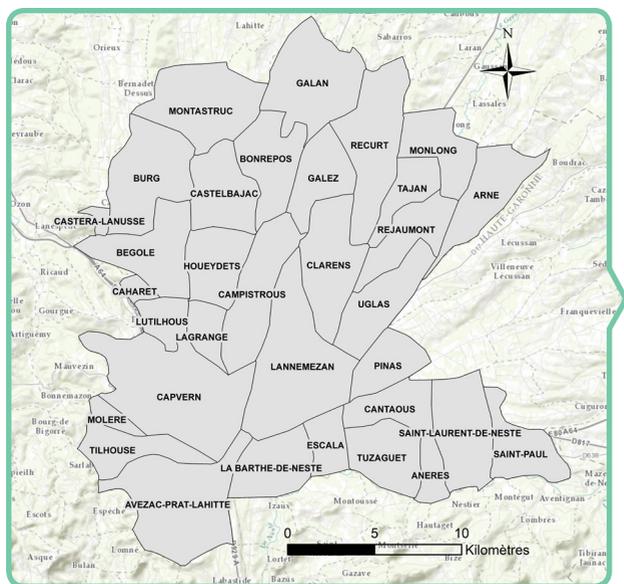
Journées de visite à la découverte de zones humides, organisation d'expositions.



Ce contrat est l'occasion de s'interroger sur le rôle que chacun peut tenir dans la préservation des zones humides du Plateau et procure l'accompagnement technique, financier et structurel à toute action sur ces zones.



LE TERRITOIRE : 33 COMMUNES CONCERNÉES



Le Plateau de Lannemezan est une **unité naturelle originale**. Formé de dépôts détritiques issus de la chaîne pyrénéenne, il forme un vaste plateau à une altitude qui va de 350 m vers Galan, à 660 m à Capvern et Avezac.

Sa forme en éventail favorise la pénétration des masses d'air humides venues de l'ouest et du nord, ce qui lui permet de recevoir des quantités d'eau importantes qui sont retenues par les sols argileux sur de vastes replats ou redistribuées lentement par des sources, sur les versants.

Ces conditions particulières (forte pluviosité et sols imperméables) expliquent la présence de nombreuses **zones humides**, en particulier, tourbières acides et landes atlantiques. Il constitue un véritable « château d'eau », d'où partent de nombreuses rivières, notamment le Gers, les Baïses, les Lavet... Il irrigue ainsi le piémont et les côteaux du Gers.

POUR TOUT COMPLÉMENT D'INFORMATION, N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER

• AREMIP

Françoise NOBLE

20 place Valentin Abeille
31210 Montréjeau
05 61 95 49 60
aremip2@gmail.com

• Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées

Béatrice LONCAN

20 place du foirail
65917 Tarbes cedex 9
05 62 43 05 16 / 06 79 67 47 61
b.loncan@hautes-pyrenees.chambagri.fr